



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aides aux actions culturelles - Conventions d'objectifs - Année 2018

DE20180327_21

Conseil municipal du 27 mars 2018

Rapporteur :
Gilbert PIERRE-JUSTIN

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 30 mars 2018

30 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 14 mars 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Brigitte RICCI, M. Philippe LAVAUD, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Vincent YOU à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Cécile MACULA à Mme José BOUTTEMY
- M. Rabah ACHARKI à M. Arnaud JUIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Philippe LAVAUD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Philippe VERGNAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

**Aides aux actions culturelles - Conventions d'objectifs -
Année 2018**

Développement des Arts et de la
Culture
id : 2084

Conseil municipal
27 mars 2018

21

Rapporteur : Gilbert PIERRE-JUSTIN

Chaque année, la Ville d'Angoulême soutient plusieurs entités en leur accordant une subvention et / ou une aide technique et logistique afin que celles-ci développent des actions culturelles sur le territoire.

Dans ce contexte, la collectivité a été sollicitée pour l'octroi de subvention en vue de permettre l'organisation de manifestations ponctuelles ou encore pour développer des projets et actions de façon plus pérenne ou régulière.

Le Comité des Fêtes et d'Animation Culturelle de la Ville d'Angoulême concourt à développer une animation culturelle de proximité en proposant des activités multiples notamment par des après-midi récréatifs (thés dansants, bal du chocolat, etc) ou encore par la mise en œuvre d'animations le 13 juillet sur le quartier de l'Houmeau. Afin de permettre la mise en œuvre des activités de l'association, la Ville d'Angoulême envisage de répondre favorablement à la demande de soutien, et ce, par le versement d'une subvention de 15 000 euros.

Le Comité des Jumelages Angoulême – villes étrangères entreprend une dynamique dans les relations qu'entretient la Ville d'Angoulême avec ses 9 jumelles. Il développe des actions et des projets autour de l'image, du développement durable, de l'aménagement urbain, du patrimoine, etc. Le Comité engage des actions de coopération décentralisées entre Angoulême et Ségou (Mali) contribuant ainsi au rayonnement international de la Ville. Il est envisagé, par la présente délibération, d'octroyer une subvention de l'ordre de 94 000 euros.

La SARL Film Francophone d'Angoulême (FFA) organise chaque année le festival du Film Francophone. Celui-ci participe à la politique volontariste de la Ville d'Angoulême en faveur du développement de la filière image. Organisé autour de Monsieur Dominique Besnehard et de Madame Marie-France Brière, le FFA donne l'opportunité de présenter des films inédits, de rassembler de nombreux comédiens, réalisateurs, producteurs tout en rappelant l'importance de la francophonie dans le cinéma moderne. Le FFA se tiendra, cette année, du 21 au 26 août 2018 en mettant à l'honneur Haïti. Pour la mise en œuvre de l'édition 2018 de cette manifestation, la Ville envisage le versement d'une subvention de 45 000 euros.

Doyen de l'ensemble de nos festivals, **le Circuit des Remparts** a été créé en 1939 avec un tracé qui n'a jamais changé depuis la première édition. Cette année encore, les Remparts serviront d'écrin à la célébration du patrimoine automobile du 14 au 16 septembre 2018. Il est envisagé par la présente délibération d'octroyer une subvention d'un montant de 100 000 euros au profit de l'association Circuit des Remparts d'Angoulême, entité organisatrice de la manifestation.

L'association Piano en Valois porte le festival du même nom depuis 1994. Le festival reçoit chaque année les pianistes les plus talentueux de la scène classique contemporaine qui viennent se produire notamment au Théâtre mais aussi dans différents lieux culturels du département.

Piano en Valois se tiendra cette année du 9 au 21 octobre 2018. Afin de soutenir l'organisation de l'édition 2018 de cet événement culturel, la Ville envisage d'octroyer une subvention d'un montant de 28 500 euros.

Sous le nom « **Les Gastronomades** », l'association éponyme propose chaque année un festival « du bon goût et du bien manger » en mettant à l'honneur des produits de la Charente et de la Nouvelle Aquitaine. Cette fête de la gastronomie se tiendra du 23 au 25 novembre 2018. La collectivité envisage de soutenir à nouveau cette manifestation, et ce, par une aide de 33 000 euros.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'octroyer, au regard des projets présentés, des subventions dans les conditions suivantes :

- 15 000 euros au profit du Comité des Fêtes et d'Animation Culturelle de la Ville d'Angoulême ;
- 94 000 euros au profit du Comité des Jumelages Angoulême – villes étrangères ;
- 45 000 euros au profit de la SARL Film Francophone d'Angoulême ;
- 100 000 euros au profit de l'association Circuit des Remparts d'Angoulême ;
- 28 500 euros au profit de l'association Pianos en Valois ;
- 33 000 euros au profit de l'association les Gastronomades.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs permettant notamment d'encadrer les conditions d'octroi des différentes subventions ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

Cécile Macula
Danielle CHAUVET
José Bouttemy
Murat Ozdemir
Elisabete Serralheiro
Martine François-Rougier
Valérie Dubois
Elisabete Lasbugues
Jean-Philippe Pousset
Anne-Laure Willaumez-Guillemeteau
Patrick Bourgoïn
Véronique Arlot
Philippe Lavaud
Jacky Bouchaud

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
27 mars 2018

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint

Pour le Maire,

Véronique de MAILLARD

Adjointe déléguée

Vie quotidienne - Travaux



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.